

Fiche de données de sécurité sur les matériaux

selon le règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

ULTRACLEAN-3

Version : 4.2.0 | Date : 01.06.2015 || Remplace la version : 4.1.0 | Date : 27.04.2015 || Français

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

ULTRACLEAN-3

1.2 UTILISATIONS ADÉQUATES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Nettoyant puissant : ULTRACLEAN-3 est un concentré de nettoyage puissant pour instruments chirurgicaux et dentaires en bain à ultrasons. En raison de ses composants de nettoyage alcalins, le produit détache facilement sang et protéines et enlève même des résidus tenaces tels que le plâtre ou le ciment.

1.3 DÉTAILS DU FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fabricant		Représentant CE uniquement	
Adresse :	Oro Clean Chemie AG Allmendstrasse 21 8320 Fehraltorf Switzerland	Adresse :	Medical OCC Deutschland GmbH Wickhofstrasse 12 13467 Berlin Germany
Téléphone :	+41 (0)44 226 44 44	Téléphone :	+49 (0)30 1207 61 18
Télécopie :	+41 (0)44 226 44 00	E-Mail :	info@oroclean.com
E-Mail :	info@oroclean.com	Site Web :	www.oroclean.com
Site Web :	www.oroclean.com		

Utilisateurs en aval / importateur / distributeur

Adresse :	Oro Clean Chemie AG Allmendstrasse 21 8320 Fehraltorf Switzerland
Téléphone :	+41 (0)(0)44 226 44 44
Télécopie :	+41 (0)(0)44 226 44 00
E-Mail :	info@oroclean.com
Site Web :	www.oroclean.com

1.3.1 PERSONNE COMPÉTENTE RESPONSABLE DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Docteur Georgios Ionidis
Directeur de la recherche et du développement
E-Mail : georgios.ionidis@oroclean.com

1.4 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Informations d'urgence : +41 (0)44 226 44 44 (heures de bureau uniquement)
Centre toxicologique* : +41 (0)44 251 51 51 (Suisse)
Service d'ambulance* : 144 (Suisse)
Pompiers* : 118 (Suisse)

* Vérifier régulièrement les numéros ci-dessus car ils peuvent changer.

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Fiche de données de sécurité sur les matériaux

selon le règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

ULTRACLEAN-3

Version : 4.2.0 | Date : 01.06.2015 || Remplace la version : 4.1.0 | Date : 27.04.2015 || Français

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

2.1.1 CLASSIFICATION SELON LE RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008

CLASSES ET CATÉGORIES DE DANGERS	INSTRUCTIONS DE DANGER :	PROCÉDURE DE CLASSIFICATION
Met. Corr. 1	H290 Peut être corrosif pour les métaux.	Sur la base des données de test.
Skin Corr. 1A	H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.	Classification harmonisée (légale).

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

2.2.1 ÉTIQUETAGE DU MÉLANGE SELON LE RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008

► Pictogrammes de danger :



► Terme d'avertissement :
Danger

► Instructions de danger :

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

► Mises en garde :

P260.1	Ne pas respirer les poussières.
P280.1	Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou avec les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer.
P501.1	Éliminer le contenu/récipient en fonction des lois en vigueur.

► Informations supplémentaires sur les dangers (CE) :

–	No supplementary labelling requirements according to Regulation (EC) 1272/2008.
---	---

Fiche de données de sécurité sur les matériaux

selon le règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

ULTRACLEAN-3

Version : 4.2.0 | Date : 01.06.2015 || Remplace la version : 4.1.0 | Date : 27.04.2015 || Français

2.3 AUTRES DANGERS

Ce mélange n'est pas une substance persistante, bioaccumulative et toxique (PBT) ni très persistante et très bioaccumulative (vPvB) selon REACH, annexe XIII.

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 SUBSTANCES

Ce produit est un mélange (voir section 3.2).

3.2 MÉLANGES

3.2.1 INGRÉDIENTS DANGEREUX

CLASSIFICATION SELON LE RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008

Nom	Numéro CAS	Numéro EINECS	Numéro d'indice	Numéro REACH	Catégories de dangers	Instructions de danger	Concentration
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	215-181-3	019-002-00-8	05-2115774030-57-0000	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A	H302, H314	15% - < 30%

3.2.2 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Pour le libellé intégral des phrases R- et H- indiquées, voir la section 16.

4 PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SOINS

4.1.1 INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Assurer sa propre sécurité. Porter un équipement de protection personnel approprié. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Faire sortir toute personne de la zone de danger. En cas de perte de connaissance ou de risque de perte de connaissance, appeler immédiatement un médecin et administrer les premiers soins. Ceux-ci doivent être apportés par un personnel compétent. Lors de recherche d'un médecin, montrer cette fiche de données de sécurité sur les matériaux.

4.1.2 APRÈS INHALATION

Assurer sa propre sécurité contre les vapeurs ou les aérosols de produit. Déplacer toute personne concernée d'une zone d'exposition vers l'air extérieur. Ne pas laisser les personnes seules. Appeler un médecin si la respiration est difficile ou si de la toux ou d'autres symptômes se développent. Desserrer les vêtements tels qu'un col, une cravate ou une ceinture.

4.1.3 APRÈS LE CONTACT AVEC LA PEAU

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer la peau avec beaucoup d'eau froide. Ne pas utiliser de solvants. Appeler immédiatement un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

4.1.4 APRÈS LE CONTACT AVEC LES YEUX

Nettoyer immédiatement les yeux avec de l'eau courante, tout en écartant les paupières avec les doigts, pendant au moins 15 minutes ou tant que l'irritation persiste. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, au bout de 5 minutes, et continuer à rincer les yeux. Ne pas laisser la victime se frotter les yeux ni les maintenir fermés. Toujours apporter immédiatement des soins médicaux et consulter un ophtalmologiste, même en l'absence de dommages apparents.

Fiche de données de sécurité sur les matériaux

selon le règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

ULTRACLEAN-3

Version : 4.2.0 | Date : 01.06.2015 || Remplace la version : 4.1.0 | Date : 27.04.2015 || Français

4.1.5 APRÈS INGESTION

Rincer la bouche avec de l'eau et faire boire beaucoup d'eau à la victime. Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement naturel, faire pencher en avant la victime et lui donner à nouveau de l'eau. Ne rien administrer à une personne dans un état semi-conscient ou inconscient. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Les symptômes suivants peuvent se produire : rougeur de la peau et des yeux, brûlures cutanées, nausée, vomissement, douleur abdominale, troubles gastro-intestinaux.

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Traiter selon les symptômes.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION

5.1.1 EXTINCTEUR ADAPTÉ

Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, agents extincteurs solides. Le produit lui-même ne brûle pas. Prendre les mesures de lutte contre l'incendie appropriées au feu.

5.1.2 EXTINCTEUR NON ADAPTÉ POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ

Jet d'eau.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Les matériaux en combustion peuvent libérer une fumée épaisse contenant des gaz irritants et/ou toxiques, des vapeurs et/ou des fumées.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS

5.3.1 DISPOSITIF DE PROTECTION POUR LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Porter un appareil respiratoire adapté.

5.3.2 AUTRES INDICATIONS

Ne pas inhaler les fumées d'explosion ou d'incendie. Prendre les mesures appropriées de lutte contre l'incendie pour le feu. Les substances d'incendie et l'eau contaminée de lutte contre l'incendie doivent être éliminées en respectant les instructions des collectivités locales.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Porter un équipement de protection adéquat. Sol glissant une fois éclaboussé. Ne pas ouvrir le contenant primaire sauf autorisation. Interdire l'accès à la zone tant que le nettoyage n'est pas terminé.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Maîtriser le débordement avec un matériau absorbant tel que du sable, de la vermiculite ou un liant universel. Interdire toute entrée dans un cours d'eau, l'eau souterraine ou un système de traitement des eaux usées. Dans ces cas, informer les organismes officiels responsables.

Fiche de données de sécurité sur les matériaux

selon le règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

ULTRACLEAN-3

Version : 4.2.0 | Date : 01.06.2015 || Remplace la version : 4.1.0 | Date : 27.04.2015 || Français

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Arrêter la fuite s'il n'y a pas de danger à le faire. Petits débordements : Absorber à l'aide d'une matière inerte et placer dans un conteneur à déchets portant une étiquette appropriée. Grands débordements : Collecter en vue d'une élimination ultérieure en fonction des réglementations locales, provinciales, étatiques ou fédérales. Pour les considérations relatives à l'élimination, voir la section 13. Rincer à l'eau froide pour le nettoyage final.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

For instructions for safe handling, disposal, and personal protection equipment see sections 07, 08, and 13.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Lire les instructions relatives au produit avant de l'utiliser. Porter un équipement de protection adéquat (lire la section 08). Ouvrir le flacon avec soin. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas mélanger avec d'autres produits. Conserver toutes les étiquettes d'avertissement et d'identité. Lire attentivement l'étiquette et suivre le tableau de dilution figurant sur le flacon pour préparer la densité correcte de la solution. Ne pas utiliser le produit non dilué. Toute utilisation anormale ou non autorisée de ce produit peut provoquer des lésions physiques ou des dommages matériels.

7.1.1 INSTRUCTIONS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET L'EXPLOSION

Le produit n'est pas combustible. Aucune mesure de protection particulière contre le feu ou l'explosion n'est requise.

7.1.2 CONSEILS D'ORDRE GÉNÉRAL EN MATIÈRE D'HYGIÈNE DU TRAVAIL

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail. Avant les pauses et après le travail, se laver soigneusement les mains. Utiliser de la crème pour protéger vos mains. Manipuler le produit selon les règles d'hygiène industrielles et les mesures de sécurité appropriées.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

7.2.1 EXIGENCES RELATIVES AUX LOCAUX ET RÉSERVOIRS DE STOCKAGE

Maintenir hors de portée des enfants et des personnes non familiarisées à l'utilisation correcte du produit. Conserver le flacon d'origine uniquement. Ne pas utiliser un flacon vide ayant contenu un autre produit ou ayant été utilisé à d'autres fins. Les palettes complètes ne doivent pas être empilées. S'assurer qu'un revêtement de sol dense résiste aux acides, aux bases et aux solvants. Utiliser une baignoire de sol sans vidange des eaux usées.

7.2.2 AUTRES INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS DE STOCKAGE

Maintenir le flacon bien fermé. Stocker à la température ambiante. Éviter le gel et les températures supérieures à 30°C. Stocker dans un endroit sec et bien aéré. Ne pas stocker pendant de longues périodes à la lumière directe du soleil. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et de respecter les réglementations applicables.

7.2.3 STOCKAGE AVEC DIFFÉRENTS PRODUITS

Stocker séparément des boissons, de la nourriture et des aliments. Stocker séparément des acides forts, des bases et des agents oxydants.

7.3 UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Voir la section 01 ou la fiche technique.

Fiche de données de sécurité sur les matériaux

selon le règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

ULTRACLEAN-3

Version : 4.2.0 | Date : 01.06.2015 || Remplace la version : 4.1.0 | Date : 27.04.2015 || Français

8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

8.1.1 COMPOSANTS COMPORTANT DES LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

SUBSTANCES	NUMÉRO CAS	VALEURS LIMITES À LONG TERME (MG/M3)	VALEURS LIMITES À COURT TERME (MG/M3)
HYDROXYDE DE POTASSIUM	1310-58-3	2 (POUSSIÈRES RESPIRABLES; MAK CH; SUVA 2015).	AUCUNE LIMITE D'EXPOSITION À COURT TERME (CH; SUVA 2015).

8.1.2 COMPOSANTS COMPORTANT DES LIMITES BIOLOGIQUES

SUBSTANCES	NUMÉRO CAS	VALEURS LIMITES (MG/M3)
HYDROXYDE DE POTASSIUM	1310-58-3	AUCUNE VALEUR LIMITE BIOLOGIQUE.

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

8.2.1 CONTRÔLES TECHNIQUES APPROPRIÉS

Voir la section 07. Aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire.

8.2.2 ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- ▶ Protection des yeux / du visage :
Porter des lunettes de sécurité à protection intégrale ou un écran facial.
- ▶ Protection de la peau :
Protection des mains
Contact à court terme : Gants avec indice de protection d'au moins Classe 2 (Norme EN 374, temps de pénétration > 30 min) pour les substances des classes G et K. Contact à long terme : Gants avec indice de protection d'au moins Classe 6 (Norme EN 374, temps de pénétration > 480 min) pour les substances des classes G et K. Classe G : amines ; Classe K : bases inorganiques).
Autre
Un tablier et des chaussures ou des bottes de travail. Les agents d'intervention doivent porter une protection pour le corps appropriée.
- ▶ Protection des voies respiratoires :
Éviter la formation d'aérosols. Utiliser une protection des voies respiratoires en cas de formation d'aérosols.
- ▶ Mesures générales de protection :
Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

8.2.3 CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Observer les précautions d'usage lors de la manipulation des produits chimiques. Ne pas vider les concentrés dans les égouts. Éviter de libérer les concentrés dans l'environnement.

Fiche de données de sécurité sur les matériaux

selon le règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

ULTRACLEAN-3

Version : 4.2.0 | Date : 01.06.2015 || Remplace la version : 4.1.0 | Date : 27.04.2015 || Français

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

9.1.1 GÉNÉRALITÉS

Coleur:	Jaune pâle
Etat physique:	Liquide clair, non visqueux
Parfum:	Aromatique

9.1.2 INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Valeur pH:	14
Valeur pH en solution aqueuse	12.5 - 13.5 (5%)
Point de fusion (°C) :	Aucune donnée disponible.
Point d'ébullition (°C) :	Aucune donnée disponible.
Point d'éclair (°C) :	Non applicable.
Inflammabilité	Le produit n'est pas inflammable
Propriétés explosives :	Le produit ne présente pas de risque d'explosion
Limite d'explosion inférieure (%) :	Non applicable.
Valeur d'explosion supérieure (%) :	Non applicable.
Propriétés oxydantes :	Le produit ne comporte pas de propriétés oxydantes.
Pression de la vapeur (kPa) :	Aucune donnée disponible.
Densité relative (g/cm ³) :	1.2
Solubilité / Miscibilité :	Entièrement miscible dans l'eau.
Coefficient de répartition eau/octanol (log Pow) :	Non applicable.
Viscosité (mPas) :	Aucune donnée disponible.
Densité de vapeur par rapport à l'eau :	Aucune donnée disponible.
Vitesse d'évaporation :	Aucune donnée disponible.
Température de combustion spontanée (°C) :	Ce produit ne possède pas de propriétés d'autoallumage.
Température de décomposition (°C) :	Non applicable.

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Conductivité (mS/cm) :	Aucune donnée disponible.
------------------------	---------------------------

Les valeurs sensibles à la température et/ou la pression sont normalisées à 20 °C et 1013 hPa.

Fiche de données de sécurité sur les matériaux

selon le règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

ULTRACLEAN-3

Version : 4.2.0 | Date : 01.06.2015 || Remplace la version : 4.1.0 | Date : 27.04.2015 || Français

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1 **RÉACTIVITÉ**
Le mélange n'est pas réactif.
- 10.2 **STABILITÉ CHIMIQUE**
Stable à des températures et une pression normales jusqu'à la date d'expiration imprimée sur le flacon.
- 10.3 **POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES**
Aucune réaction dangereuse telle que la polymérisation ne se produit.
- 10.4 **CONDITIONS À ÉVITER**
Éviter les conditions au-delà de celles mentionnées dans la section 07.
- 10.5 **MATIÈRES INCOMPATIBLES**
Éviter le contact avec des acides puissants, ou agents oxydants. Danger de réactions exothermiques.
- 10.6 **PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX**
Aucun produit de décomposition dangereux en cas de conditions normales de stockage et d'utilisation.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1 **INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES**
 - 11.1.1 **TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE ORALE**
LD50 (rat) > 1400 mg/kg
 - 11.1.2 **TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE CUTANÉE**
Aucune donnée disponible.
 - 11.1.3 **TOXICITÉ AIGUË PAR INHALATION**
Aucune donnée disponible.
 - 11.1.4 **IRRITATION ET CORROSIVITÉ CUTANÉE / DES MUQUEUSES**
Provoque des brûlures graves.
 - 11.1.5 **IRRITATION ET CORROSIVITÉ OCULAIRES**
Risque de lésions oculaires graves.
 - 11.1.6 **SENSIBILISATION**
Aucune sensibilisation envisagée.
 - 11.1.7 **TOXICITÉ PAR ADMINISTRATION RÉITÉRÉE**
Ce produit ne présente pas de toxicité chronique connue.
 - 11.1.9 **EFFETS CMR (CANCÉROGÉNÉICITÉ, MUTAGÉNÉICITÉ ET TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION)**
Ce produit ne contient pas d'ingrédients ayant des effets toxiques de carcinogénéicité, mutagénéicité ou sur la reproduction.

Fiche de données de sécurité sur les matériaux

selon le règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

ULTRACLEAN-3

Version : 4.2.0 | Date : 01.06.2015 || Remplace la version : 4.1.0 | Date : 27.04.2015 || Français

11.1.10 CONSEIL SUPPLÉMENTAIRE SUR LA TOXICOLOGIE

Le produit a été classé en termes toxicologiques sur la base des résultats de la procédure de calcul soulignée dans la directive générale sur les mélanges (1999/45/CE). Il n'existe pas de données provenant des essais toxicologiques concernant le produit. Les valeurs de toxicité aiguë, d'irritation et de sensibilisation de la peau et des muqueuses et du potentiel mutagène du produit ont été évaluées sur la base des données relatives aux ingrédients du produit. Il manque des données appropriées pour certains ingrédients. Selon l'expérience du fabricant, aucun danger autre que ceux déclarés sur l'étiquette n'est à craindre.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 TOXICITÉ

La libération de la solution diluée, prête à être utilisée, de ce produit ne devrait pas avoir des effets écotoxiques. La solution concentrée peut avoir des effets toxiques prolongés et généralisés sur des organismes aquatiques et terrestres. La libération de la solution concentrée peut affecter de manière négative le fonctionnement des usines de traitement des eaux usées. Il n'existe pas de données provenant des tests écotoxicologiques concernant le produit. Le risque écotoxicologique a été évalué en fonction des données relatives aux ingrédients et concentrations disponibles pour le produit.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Les ingrédients du produit disposent de propriétés de biodégradation satisfaisantes. Les tensio-actifs inclus dans le produit respectent les exigences relatives à la biodégradation définie dans le règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents. Dans les usines de traitement des eaux usées, la biodégradabilité peut être classée comme élevée en fonction des données disponibles. Des concentrations élevées de produit peuvent affecter le potentiel de biodégradabilité des boues activées. Vous devez obtenir l'accord des collectivités locales avant de déverser la solution concentrée dans les usines de traitement des eaux usées.

BIODÉGRADATION DE SUBSTANCES ADÉQUATES DU MÉLANGE

SUBSTANCES	NUMÉRO CAS	BIODÉGRADATION
HYDROXYDE DE POTASSIUM	1310-58-3	NON APPLICABLE (LA SUBSTANCE EST UN MINÉRAL INORGANIQUE).

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

En fonction des données disponibles, aucun ingrédient de produit n'est susceptible de présenter un risque bioaccumulatif.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Le produit ne devrait pas être mobile sur de longues distances étant donné que la plupart des ingrédients présentent une bonne biodégradabilité. Les autres ingrédients (par exemple les sels minéraux) sont absorbés dans le sol sans répercussions écologiques négatives. Ce produit réduit la tension superficielle de l'eau.

12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB

Ce produit ne contient pas de substance PBT-/vPvB comme indiqué dans REACH, Annexe XIII.

12.6 AUTRES EFFETS NÉFASTES

Le produit ne contient pas d'ingrédients présentant un risque d'appauvrissement en ozone ni de risque de réchauffement de la planète. Le produit ne contient pas de métaux lourds ni leurs composants comme indiqué dans 2006/11/EG. Il ne contient pas de composés organohalogénés absorbables (AOX) ni de composés organiques volatils (COV).

Fiche de données de sécurité sur les matériaux

selon le règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

ULTRACLEAN-3

Version : 4.2.0 | Date : 01.06.2015 || Remplace la version : 4.1.0 | Date : 27.04.2015 || Français

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

13.1.1 ÉLIMINATION DU PRODUIT

Éliminer ce produit en respectant les réglementations nationales et locales. Code CED des déchets numéro : 070699 (Groupe : Déchets provenant de la FFDU des graisses, huiles, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques). La solution correctement diluée, prête à être utilisée, de ce produit peut être éliminée via le système des eaux usées. De petites quantités de ce produit (à peu près 100 ml par jour) peuvent être éliminées via le système des eaux usées après dilution 1:30 avec de l'eau plate.

13.1.2 ÉLIMINATION DE L'EMBALLAGE CONTAMINÉ

Les emballages vides peuvent être traités comme les déchets ménagers. Traiter l'emballage contenant le produit de la même manière que le produit. Lorsque c'est possible, des références aux réglementations locales relatives à l'élimination sont indiquées dans la section 15 du MSDS. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et de respecter les réglementations applicables.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU 1814

14.2 DÉSIGNATION DE TRANSPORT ONU CORRECTE

14.2.1 ADR/RID/SDR HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION (Hydroxyde de potassium)

14.2.2 CODE IMDG / ICAO-TI / IATA-DGR POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION (Potassium hydroxide)

14.3 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT 8 (Corrosive substances)

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE II (Substances presenting medium danger)

14.4.1 HAZARD LABEL 8

14.4.2 LQ 1 I

14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT ADR/RID / Code IMDG / ICAO-TI / IATA -DGR : Aucun Polluant marin : Non

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR Voir les sections 06 à 08.

Fiche de données de sécurité sur les matériaux

selon le règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

ULTRACLEAN-3

Version : 4.2.0 | Date : 01.06.2015 || Remplace la version : 4.1.0 | Date : 27.04.2015 || Français

14.7 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU RECUEIL IBC

Ce produit n'est pas livré en vrac selon l'annexe II de MARPOL73/78 et du recueil IBC.

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

Le produit a été classé et marqué en fonction de la directive 1272/2008/CE (CLP). Le produit est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), du règlement (CE) n° 648/2004 (règlement sur les détergents), du règlement (UE) n° 528/2012/UE (règlement sur les produits biocides) et de la directive 93/42/CE (directive sur les dispositifs médicaux) si applicable.

15.1.1 RÉGLEMENTATIONS NATIONALES

Pour obtenir des informations supplémentaires, consulter la loi locale.

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour la substance ou le mélange.

16 AUTRES INFORMATIONS

LISTE DES PHRASES R- APPROPRIÉES, MENTIONS DE DANGER, MENTIONS DE SÉCURITÉ ET /OU MISES EN GARDE

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

CLASSIFICATION SELON LA DIRECTIVE 1999/45/CE

C: Corrosif

R35 Provoque de graves brûlures.

Fiche de données de sécurité sur les matériaux

selon le règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

ULTRACLEAN-3

Version : 4.2.0 | Date : 01.06.2015 || Remplace la version : 4.1.0 | Date : 27.04.2015 || Français

ÉTIQUETAGE SELON LA DIRECTIVE 1999/45/CE

► Symbole :



C: Corrosif

► Phrases R :

R35 Provoque de graves brûlures.

► Phrases S :

S2 Conserver hors de la portée des enfants. S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. S37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

CONSEIL DE FORMATION

Avant d'utiliser ce produit, lire attentivement cette feuille de données de sécurité sur les matériaux. Pour des informations détaillées, consulter la fiche technique. Seule une personne qualifiée peut utiliser ce produit.

SOURCES DES DONNÉES PRINCIPALES

Les fiches de données de sécurité sur les matériaux des fournisseurs d'ingrédients, la littérature scientifique ainsi que les réglementations actuelles ont servi de base pour la préparation de cette fiche.

INDICATION DE MODIFICATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

MOTIF DE LA RÉVISION

Adaptation au changement au niveau des réglementations.

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

Les abréviations et les acronymes utilisés dans ce document sont accessibles sur le site www.wikipedia.org.

AUTRES INFORMATIONS

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité sur les matériaux sont basées sur les connaissances et l'expérience actuelles du fabricant. Elles sont fournies pour des raisons de sécurité uniquement. Elles sont établies en toute bonne foi et ne constituent pas une garantie relative aux propriétés spécifiques du produit. Les informations n'impliquent pas une relation contractuelle juridiquement valable. Les utilisateurs doivent mener leurs propres recherches afin de déterminer le bien-fondé des informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sur les matériaux pour leurs propres besoins. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de respecter toutes les lois et réglementations applicables. Toute utilisation du produit non conformément à cette fiche de données de sécurité sur les matériaux ou impliquant l'utilisation du produit en association avec d'autres produits ou processus est de la responsabilité de l'utilisateur. Les données des sections 04 à 08 et 10 à 12 font partiellement référence à la libération de grandes quantités et non à l'application ou l'utilisation correcte du produit. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sur les matériaux doivent être fournies à tous ceux qui vont utiliser, manipuler, stocker, transporter ou qui seront exposés à ce produit. Toute responsabilité est déclinée concernant la précision ou l'exhaustivité des informations fournies dans tous les cas.

Alerte de mise à jour MSDS

Vous avez l'obligation juridique de toujours disposer du MSDS le plus récent de vos fournisseurs. Inscrivez-vous dès maintenant pour recevoir les alertes de mise à jour des MSDS. OCC Switzerland vous informera immédiatement en cas de modification d'un MSD

Visite : www.oroclean.com